

Editorial**L'ouverture, un atout**

Pour la quatrième fois consécutive, la Suisse occupe en 2014 le premier rang du Global Innovation Index! Ce résultat confirme une fois

de plus que la place suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) évolue au plus haut niveau. Il est dû à d'excellentes conditions-cadres et à la possibilité de recruter dans le monde entier, et dans tous les domaines, des professionnels de pointe. Cette ouverture est un facteur de succès central pour la Suisse.

La mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration remet fondamentalement en question ce principe. Un contingentement des meilleures forces de la relève issues de l'immigration aurait des conséquences dévastatrices pour notre place scientifique – pour la recherche comme pour l'économie.

Nos hautes écoles et nos entreprises devront mieux exploiter le potentiel des talents indigènes – des mesures ciblées s'imposent en la matière. Mais cela ne suffira pas pour maintenir le niveau du domaine FRI suisse, qui sera pénalisé par un système d'immigration contingenté. Les politiques doivent monter au front et s'engager pour que la Suisse puisse continuer à jouer l'atout de son ouverture au monde – et tenir son rang dans la compétition internationale.

Tiana Angelina Moser,
conseillère nationale et
membre du bureau du
Team politique FUTURE

Immigration

Le discutabile contingentement des étudiants étrangers

Les hautes écoles suisses ont la cote auprès des étudiants étrangers. C'est le résultat de leur stratégie d'excellence. Un contingentement remettrait en question cette stratégie.

A la fin juin 2014, le Conseil fédéral a présenté son plan de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Il veut appliquer strictement le nouvel article constitutionnel et continger tous les séjours en Suisse dépassant quatre mois. Les restrictions qui en découleraient représentent un défi considérable pour la place scientifique suisse, qui base son succès sur l'ouverture et la collaboration internationale. Aujourd'hui, dans nos universités, un chercheur sur deux vient de l'étranger.

Les contingents ne s'appliqueraient pas seulement aux scientifiques, mais aussi aux étudiants étrangers. Les hautes écoles doutent que ce groupe de personnes puisse légitimement être contingenté dans le cadre d'un nouveau système d'immigration. Car ces étudiants ne viennent en Suisse que pour un temps limité. Ils ne veulent ni s'établir ici, ni exercer une activité lucrative; ils veulent acquérir de nouvelles connaissances auprès de nos institutions de formation.

En 2013, les universités suisses comptaient, parmi les candidats au bachelor, 12,7% d'étudiants ayant obtenu leur maturité à l'étranger et venus en Suisse pour poursuivre leurs études. Cette proportion s'élevait à 25,6% pour les candidats au master. Elle était encore plus forte parmi les doctorants, dont 51% venaient de l'étranger. Les hautes écoles disposent de divers outils pour maîtriser ces taux et aboutir à une proportion optimale d'étrangers. Elles peuvent élever le niveau des taxes d'études, ce qui contribue à couvrir les coûts engendrés. Elles disposent de tests d'aptitudes visant à garantir le très haut niveau des étudiants étrangers en Suisse.

Cinq universités dans le top 100

La qualité de nos universités se mesure à leur capacité à attirer des étudiants étrangers. La Suisse y réussit remarquablement; c'est une caractéristique que nos hautes écoles universitaires partagent avec les meilleures écoles du monde. Cet été, pour la première fois, cinq des douze universités de Suisse figurent parmi les cent meilleures hautes écoles du monde du ranking de Shanghai. Un contingentement des étudiants étrangers remettrait fondamentalement en question la stratégie d'excellence suivie par la Confédération.

Suite en page 2

Événement pour parlementaires «Avenir de l'immigration»

Sous le titre «Avenir de l'immigration: quelles solutions pour la recherche?», les parlementaires fédéraux sont invités à une rencontre en cours de session, le **jeudi 25 septembre 2014 dès 12h30** à l'hôtel Bellevue Palace à Berne. Cette manifestation est organisée conjointement par le Réseau FUTURE et par le Groupe parlementaire formation, recherche et innovation. Mario Gattiker, directeur de l'Office fédéral des migrations, fera un exposé sur la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Puis aura lieu une discussion sur les conséquences du nouvel article constitutionnel pour la place suisse de la recherche, à laquelle participeront Lino Guzzella, président désigné de l'EPF de Zurich, et Silvio Ponti, vice-directeur du groupe SIKA SA.

on et les cantons dans le domaine des universités au moment où elle porte ses fruits.

Une alternative: des permis spéciaux

C'est pourquoi les hautes écoles tiennent à ce que les étudiants ne soient pas sou-

mis au système des contingents. Des catégories spéciales de permis de séjour pourraient offrir une alternative. Des pays comme le Canada ou les Etats-Unis délivrent ainsi des autorisations d'immigration spéciales pour les étudiants. La place scientifique suisse pourrait bénéficier d'une

réglementation de ce genre, qui profiterait aussi à toute la place économique. En effet, les meilleurs étudiants sont aussi très intéressants pour nos entreprises tournées vers l'innovation.

Programmes de recherche de l'UE

Rien n'est encore acquis

Depuis quelques semaines se dessine une association partielle de la Suisse aux programmes de recherche de l'Union européenne. Il ne s'agit toutefois que d'une solution transitoire pour parer à l'urgence jusqu'à fin 2016. A long terme, la place suisse de la recherche a besoin d'une association pleine et entière.

A la fin juin 2014, divers médias ont annoncé que les négociations en vue d'une association partielle de la Suisse au programme-cadre de recherche Horizon 2020 auraient abouti sur le plan technique. Il ne manquerait plus que le soutien politique pour que les chercheurs suisses puissent à nouveau participer à des par-

ties du programme Horizon 2020. Ce sont là des nouvelles très positives, après l'exclusion de la Suisse des programmes européens de formation et de recherche en réaction au succès de l'initiative contre l'immigration de masse. Ce n'est pourtant pas le moment de jubiler: les diplomates sont encore à la recherche d'une solution. Une décision politique est attendue pour la mi-septembre 2014; elle devra encore être ratifiée par la Commission européenne à la fin 2014, avec effet rétroactif. Donc, pour l'instant, rien n'est acquis.

Juste un pis-aller

Une association au volet du programme «Excellence scientifique», qui comprend notamment le Conseil européen de la recherche (ERC), représenterait une solution temporaire, vu la situation difficile de ces derniers mois pour les hautes écoles suisses. Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est un pis-aller. Par rapport à une pleine association à Horizon 2020, cette solution comporte des restrictions et des désavantages significatifs. Ainsi, la Suisse n'a-t-elle accès que comme Etat tiers aux volets pour l'encouragement de l'innovation et de la technologie ou aux volets portant sur les défis sociétaux, et doit-elle prendre seule en charge la totalité des coûts du projet. Mais surtout, cette association partielle n'est qu'un bref répit, jusqu'à la fin 2016. En effet, la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration risque, avec l'introduction de contingents d'immigration, de

faire tomber les traités bilatéraux avec l'Union européenne. Dans ce cas de figure, l'association partielle aux programmes de recherche ne serait plus possible dès 2017, et la Suisse retomberait dans le statut de pays tiers industrialisé.

Solutions transitoires pour 2014

A la fin juin 2014, le Conseil fédéral a donné un signal important aux chercheurs actifs en Suisse: dans l'immédiat, la Confédération entend financer directement leur participation aux projets. Elle dispose de 500 millions pour l'année 2014, approuvés par le Parlement dans le crédit pour la participation à Horizon 2020. Ce financement direct couvre la participation des hautes écoles suisses à des projets de coopération internationale. Par ailleurs, il permettra aussi de financer les mesures transitoires mises en place par le Fonds national suisse pour compenser les appels à propositions du Conseil européen de la recherche (bourses de l'ERC) que les chercheurs ont manqués. A cet effet, le Conseil fédéral demande au Parlement un transfert de crédit dans le cadre du supplément au budget 2014.

Impressum

Münstergasse 64/66
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2014

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la formation, la recherche et l'innovation.

NEWS

Formation professionnelle

Un engagement accru de la Confédération

Le Conseil fédéral prévoit un train de mesures pour renforcer la formation professionnelle. Il veut d'une part améliorer les passerelles entre la formation professionnelle et les hautes écoles, et d'autre part augmenter les aides financières aux diplômés de la formation professionnelle supérieure. Le but visé par cette révision partielle de la loi sur la formation professionnelle

est de renforcer l'attrait de la formation professionnelle supérieure. L'aide doit passer par des subventions aux cours préparatoires pour les examens fédéraux. Le Conseil fédéral va élaborer à cette fin un projet qu'il inclura dans son message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017-2020. En outre, la mise en

place du cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle devrait rendre les diplômes suisses plus comparables sur le plan international. Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'introduction de nouvelles dénominations telles que «professional bachelor» ou «professional master».

SMS**Contre l'harmonisation matérielle des bourses d'études**

Par 7 voix contre 4, les membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats se sont à nouveau prononcés contre une harmonisation matérielle des bourses d'études. Le Conseil national avait au contraire accepté le fait que la loi fédérale sur les contributions à la formation se réfère au montant d'allocation minimal prévu par le concordat intercantonal sur les bourses d'études.

Innovation: la Suisse à nouveau au sommet

La Suisse continue de mener le classement du Global Innovation Index (GII) en 2014. Elle occupe la première position de ce classement de 143 pays pour la quatrième année consécutive, devant l'Angleterre et la Suède. Le GI est établi chaque année par la Cornell University, l'école de commerce INSEAD et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Sarah Springman nouvelle rectrice de l'EPF de Zurich

Le Conseil des EPF a élu Sarah Springman nouvelle rectrice de l'EPF de Zurich. La professeure de géotechnique succède au 1^{er} janvier 2015 à Lino Guzzella, qui reprendra la présidence de la haute école.

Dépenses pour la recherche et le développement en hausse

La Suisse a investi au total 18,5 milliards de francs dans la recherche et le développement en 2012, indique l'Office fédéral de la statistique. Cela correspond à 3,1% du produit intérieur brut. Les investissements ont augmenté de 14% par rapport à 2008. Une grande partie des ressources, soit 12,8 milliards, provient de l'économie privée. Les dépenses des hautes écoles, à 5,2 milliards, se sont toutefois accrues très fortement (+32%).

Le parc d'innovation avec deux sites en réseau

La Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique a approuvé à l'unanimité le concept de mise en œuvre du parc suisse d'innovation avec deux sites en réseau, l'un dans le canton d'Argovie et l'autre au nord-ouest de la Suisse (les deux Bâles et le Jura). Ces sites doivent compléter les hubs qui seront situés près des deux écoles polytechniques fédérales. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche peut nommer d'autres sites en réseau jusqu'à la fin 2015, à l'issue d'une procédure de requalification.

Un compromis sur la question du diagnostic préimplantatoire

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats fait un compromis dans le cadre de loi sur la procréation médicalement assistée. Elle propose qu'un maximum de douze embryons soient développés en dehors du corps de la femme. Le Conseil national s'est prononcé contre une limitation de ce nombre. La majorité de la commission soutient en outre la chambre du peuple et accepte d'autoriser le dépistage chromosomique dans tous les cas de procréation médicalement assistée.

Shanghai-Ranking 2014

Les universités suisses ont continué à améliorer leur performance dans l'édition 2014 du ranking des hautes écoles mené par l'Université Jiao Tong de Shanghai. Pour la première fois, cinq hautes écoles helvétiques se positionnent parmi les 100 meilleures écoles du monde – il s'agit de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (19^{ème}), des universités de Zurich (56^{ème}), Genève (66^{ème}) et Bâle (90^{ème}) ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (96^{ème}).